



SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



Le SINP 974 : Réunion d'échange sur le projet de charte régionale

15/11/2016, DEAL Providence

Valentin LE TELLIER – DEAL (Service eau et biodiversité)



Plan de la présentation

1. État des lieux et perspectives

2. Le projet de charte régionale

1. État des lieux et perspectives

1.1 Définition du SINP

- **SINP = organisation collaborative** favorisant une synergie entre l'ensemble des acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des informations sur la nature et les paysages
- Lancement en 2006 au niveau national dans le prolongement du programme des ZNIEFF afin de **structurer la politique française d'acquisition et de diffusion des données**
- **Pourquoi le SINP ?**
 - **Demande croissante des citoyens** à un accès aux données environnementales
 - Nécessité de disposer de données fiables stockées de manière pérenne pour évaluer les **effets de projets, plans et programmes sur la biodiversité** et limiter ou compenser leurs effets
 - **Engagements internationaux** : convention d'Aarhus (1998), directive Inspire (2007), désormais codifiés dans le code de l'environnement

1.1 Définition du SINP

• Objectifs du SINP :

- **Accroître le pool de données fiables** et mobilisables de manière pérenne
 - définir et mettre en oeuvre une **organisation** entre les acteurs
 - créer des **lieux d'échanges** et de partage d'expériences
 - faciliter et permettre l'**accès et la réutilisation des données**
 - **partager des normes** sémantiques et techniques permettant l'**interopérabilité**
 - définir et mettre en oeuvre des critères de **qualité des données**
 - mettre en place des **outils de travail** et des outils collaboratifs
 - **animer, accompagner, informer, former** les acteurs
 - identifier les **points faibles et les redondances** du dispositif dans l'acquisition de connaissances
 - promouvoir, **mettre en valeur** et faire reconnaître le travail des contributeurs
- **Périmètre** : l'**ensemble des données naturalistes**, pour l'instant les données paysagères ne sont pas intégrées.

1.1 Définition du SINP

- **Une architecture à trois niveaux**
 - niveau **producteur de données**
 - niveau **régional** → plate-forme régionale
 - niveau **national** → plate-forme nationale (~INPN)
- L'essentiel de l'animation est réalisée **au niveau régional → porte d'entrée naturelle pour les acteurs locaux**

1.1 Définition du SINP

- **Des règles formalisées dans deux documents :**
 - **protocole national** validé le 15 mai 2013 (en cours de révision) :
 - Organisation nationale (pilotage MEEM avec appui MNHN)
 - Modalités d'échange de données entre la plate-forme nationale et les plates-formes régionales
 - Modalité de diffusion de données sur la plate-forme nationale (DEE = données élémentaires d'échange, potentiellement floutées)
 - **Charte régionale SINP**, à rédiger localement avec les acteurs
 - Organisation locale (pilotage DEAL)
 - Modalités d'échanges de données non floutées entre adhérents à la charte régionale

1.2 Historique

- **2002** : Mise en place par le CBNM de l'**Index de la flore vasculaire de La Réunion**
- **2006** : rédaction d'un **cahier des charges de l'Atlas de la faune sauvage de la Réunion (AFAURUN)** par le bureau d'études Biotope à la demande de la Mission de création du Parc national de La Réunion
- **2007-2008**: réalisation par l'ONCFS d'**une étude de préfiguration d'un observatoire de la faune sauvage de La Réunion** à la demande de la DIREN
- **2010** :
 - Mise en place par le CBNM de l'outil **Mascarine cadetiana**
 - validation par le CSRPN d'une **liste de référence d'experts et de référentiels taxonomiques** pour La Réunion
- **2012-2013** : réalisation d'une **mission de mise en place du pôle faune du SINP à La Réunion** par la SRAM à la demande de la DEAL (dont atelier données)

1.2 Historique

- **2013** : validation en lien avec le CSRPN d'une **liste de taxons de référence** pour les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les mammifères
- **2014** : réalisation par la SRAM d'une étude de préfiguration d'un **observatoire régionale de la biodiversité**
- **2015** : lancement d'une réflexion autour de la **future plate-forme régionale SINP**

Pour la suite : **3 chantiers principaux** à engager/poursuivre : les référentiels, les outils, la gouvernance

1.3 Les référentiels

- Préalable à la mise en place du SINP. Sont de plusieurs types :
 - **Référentiels taxonomiques** : vérifier la **complétude et l'exactitude du référentiel national Taxref** (taxons manquants, statuts biogéographiques adaptés). Travail de veille assuré par le CBNM pour la flore, poursuite du travail engagé par Gaël Potin en 2013-2014 sur la faune vertébrée terrestre, travail à engager pour la biodiversité marine et les invertébrés
 - **Formats standards de données** : liste des champs permettant de décrire une occurrence de taxons. Travail réalisé en 2013 par Gaël Potin mais évolution du standard national → **révision du standard régional en cours**. Il sera proposé un format d'échange de données simplifié basé sur ce standard et un kit de saisie
 - **Référentiel de données sensibles** : **liste de taxons potentiellement sensibles et conditions de sensibilité** permettant de justifier le floutage de certaines données au grand public qui pourrait être préjudiciables à la biodiversité

1.4 Les outils

- **Mise en place d'une plate-forme de diffusion de données naturalistes**
 - Chaque région doit mettre en place une plate-forme régionale dans le cadre du SINP
 - l'outil permettra de **diffuser l'information validée et compilée par les pôles thématiques mais pas sa saisie en ligne**
 - Outil transposé de la plate-forme guadeloupéenne SINP www.karunati.fr elle-même dérivée de l'outil Mascarine du CBNM
 - Outil dont le **code source est libre et diffusé** sur une forge, constitué d'une application web de consultation/téléchargement après authentification et d'un SGBD dans PostgreSQL
 - Prestataire retenu en août 2016, travail débuté en septembre avec **premier rendu en décembre 2016** et forfait d'accompagnement sur 2017
 - Un des enjeux est de **définir les liens entre la plate-forme et les outils des pôles thématiques** (interopérabilité)



Couches

Légende

lieux

Masse d'eau côtière

Mailles

Mailles 10x10km

Mailles 2x2km

Mailles 1x1km

Espaces naturels

Protection réglementaire

Protection contractuelle

Protection par maîtrise foncière
 Protection au titre d'un texte
européen ou international

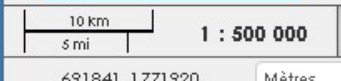
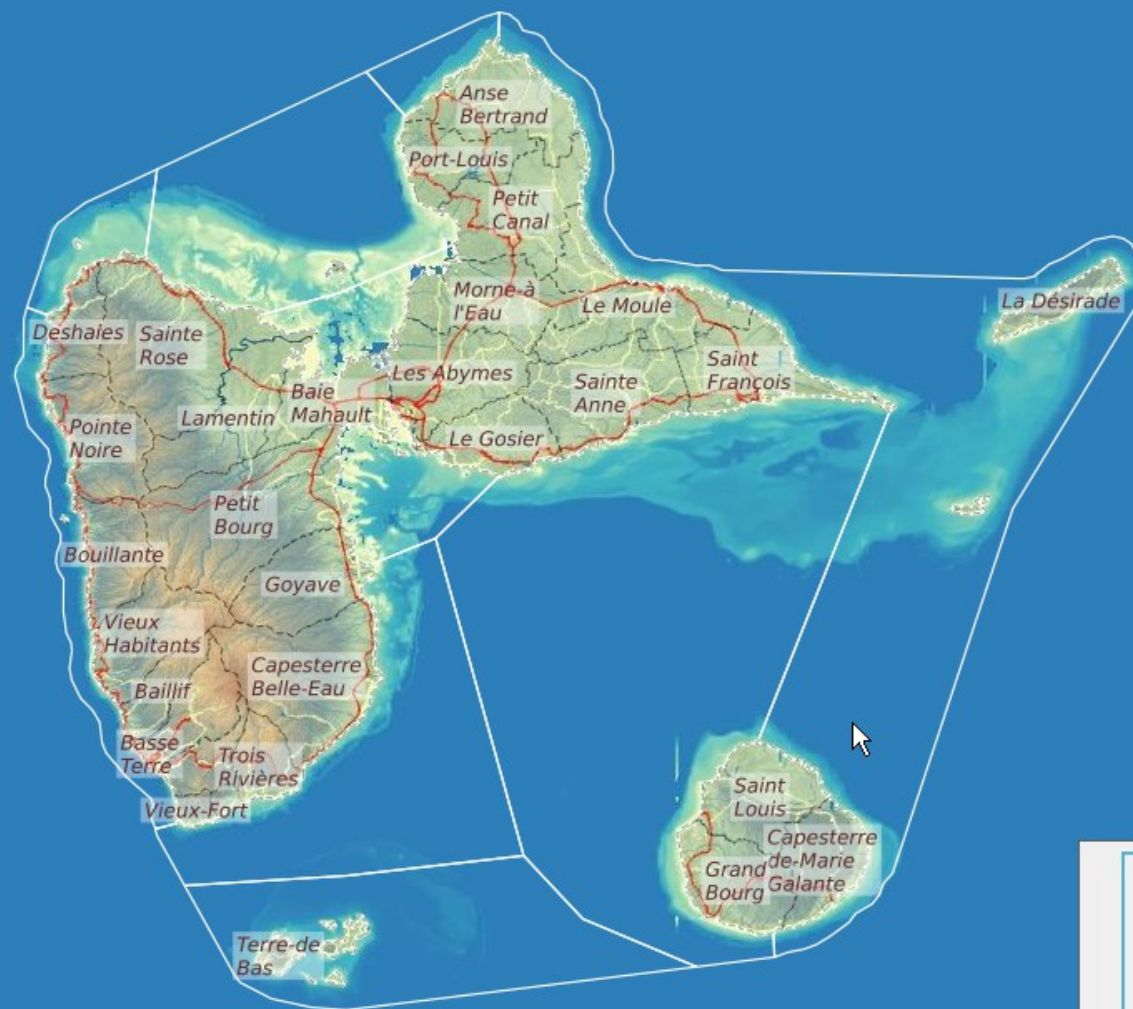
Inventaire

Carte écologique (Alain Rousteau)

Occupation du sol

Fond de carte

Carte du relief



691841, 1771920

Mètres

1.4 Les outils

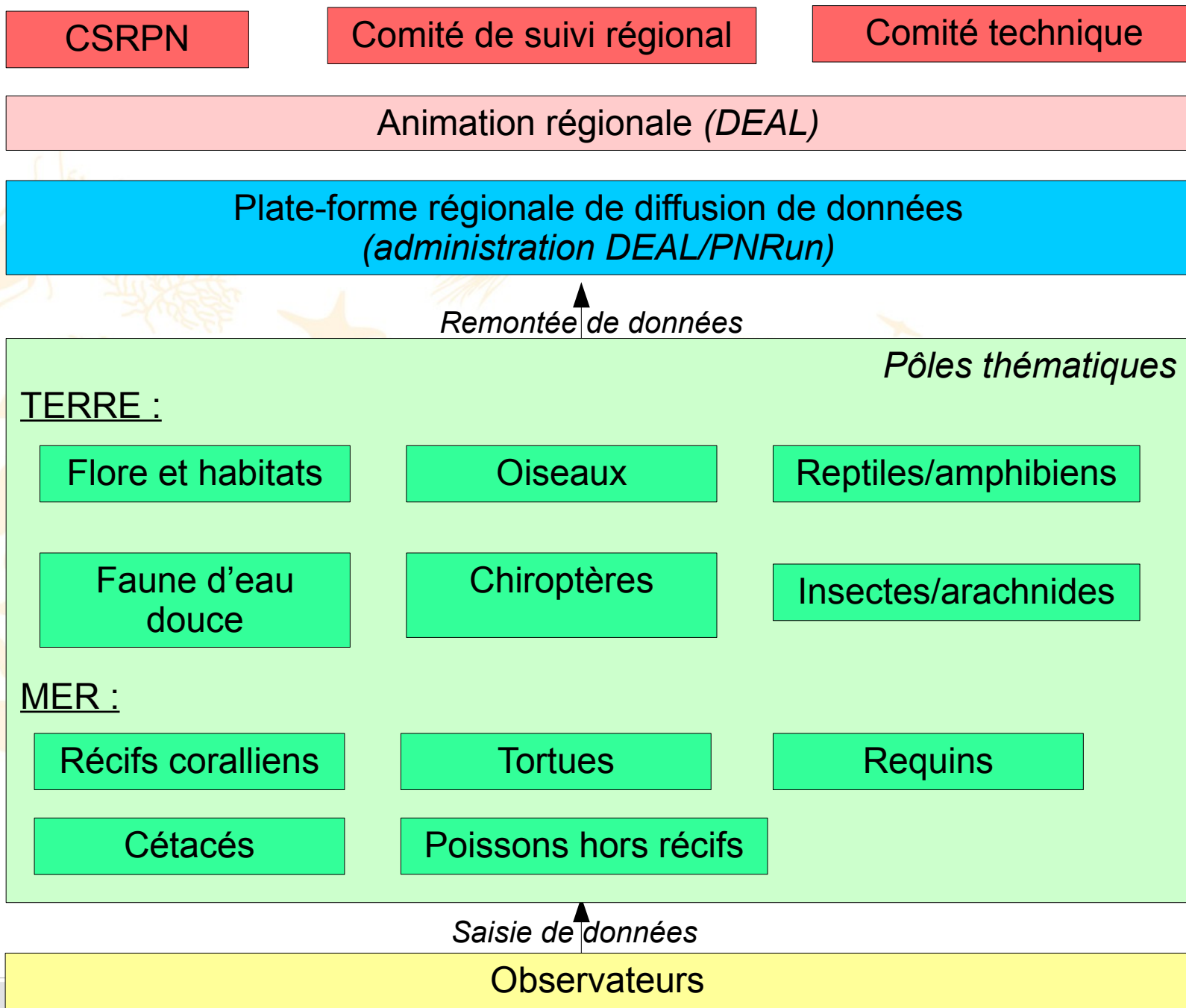
- La plate-forme permettra de faire le **lien avec le SINP national** (remontée de données élémentaires d'échange standardisées qui peuvent être floutées). Elle est **habilitée** par le COPIL national
- Plate-forme **co-financée et co-administrée par la DEAL et le PNRUn**
- Test de l'outil **ouvert à ceux qui le souhaitent**

1.5 La gouvernance

• Objectifs :

- Mettre en place des **pôles thématiques** (cf. proposition diapo suivante)
- Organiser le **lien entre la plate-forme régionale et les pôles thématiques**
- Organiser le **lien entre la plate-forme régionale et la plate-forme nationale**
- Définir les modalités d'**échange de données non floutées entre adhérents** à la charte régionale

1.5 Gouvernance



1.5 Gouvernance

- **Objectif : valider petit à petit la mise en place de pôles thématiques par les têtes de réseau** en vérifiant que les conditions sont bien remplies. Prévoir une **validation CSRPN de la procédure de validation**

2. Le projet de charte régionale

2.1 Les chartes régionales SINP

- Charte régionale = **déclinaison locale du protocole national** SINP avec lequel elle doit être compatible
- Doit être **validée par le comité de suivi régional** qui regroupe les principaux acteurs de la connaissance naturaliste
- Objectifs :
 - Définir les **modalités de fonctionnement** du SINP LR
 - **Rassembler les adhérents autour de principes déontologiques communs** pour le regroupement de données naturalistes, leur validation, leur mise en partage au niveau régional et leur mise à disposition au niveau national
- Il existe un modèle de charte régional proposé par le MEEM et des exemples de charte dans d'autres régions mais **beaucoup de latitude est laissée à chaque région**

2.1 Les chartes régionales SINP

▪ A quoi sert la charte ?

- **Faciliter l'accès aux données pour les adhérents** en réduisant le nombre de conventions à signer
- **Dynamiser les échanges** en rendant obligatoire la fourniture des données source pour les adhérents, avec un suivi dans le temps
- Donner **plus de lisibilité** au système
- **L'adhésion à la charte est basée sur le volontariat** des structures ou personnes. Toute structure/personne peut adhérer. Elle se traduit par la signature du document et engage l'adhérent tout en lui ouvrant un accès facilité aux données mises en commun au niveau régional

2.2 Présentation du projet de charte

▪ Valeurs communes du SINP

- Ne pas nuire à l'environnement, diffusion large (notamment pour données publiques), données ne peuvent être vendues, gestion différenciée des données sensibles, valorisation des expertises...

▪ Article 1 : Objet de la charte

- Définir les modalités de fonctionnement
- Rassembler autour de principes déontologiques pour les échanges de données

▪ Article 2 : Définitions

- Différents types de données : données source, données source régionales, données élémentaires d'échange, données de synthèse, métadonnées
- Données publiques, données sensibles

2.2 Présentation du projet de charte

▪ Article 3 : Objectifs du SINP 974

- Accroître la connaissance mobilisable, aller vers des données standardisées et validées, faciliter les échanges, homogénéiser les pratiques guider la politique d'acquisition de connaissances

▪ Article 4 : Périmètre du SINP 974

- Géographique : Territoire terrestre de La Réunion + ZEE
- Thématique : biodiversité terrestre et marine (faune, flore, fonge, habitats) dans un premier temps

▪ Article 5 : Organisation du SINP

- SINP régional = dispositif décentralisé, en lien avec le SINP national
- Mise en place d'un comité de suivi régional, d'un comité technique, de pôles thématiques, d'une plate-forme régionale de diffusion de données, d'une mission d'animation, en lien avec le CSRPN et les observateurs
- Voir partie 1 pour le détail de chaque entité

2.2 Présentation du projet de charte

▪ **Article 6 : Partage et diffusion de l'information**

- Versement de données et métadonnées : l'adhérent fournit lors de son adhésion ses données sans floutage géographique
- Accès aux données source régionales pour les adhérents :
 - accès facilité différencié selon le type de demande (voir aussi annexe 1).
 - Deux accès possibles : sur simple demande ou par convention pluripartite
 - Le détail des demandes est public (sur Internet)
- Accès aux données source régionales pour les non adhérents :
 - Accès par convention pluripartite
- Réutilisation des données source régionales encadrée
- Diffusion libre de DEE, de données de synthèse et de métadonnées

2.2 Présentation du projet de charte

▪ **Article 7 : Droits et devoirs des adhérents au SINP 974**

- L'adhésion entraîne obligation de fournir ses données au moment de l'adhésion puis régulièrement. Un délai peut être accordé dans certains cas ?
- En retour, l'adhérent dispose d'un accès facilité aux données via la plateforme régionale

▪ **Article 8 : Conditions d'adhésion au SINP 974**

- La demande d'adhésion se fait par envoi d'un courrier simple à la DEAL (cf. annexe 1)
- Le non respect de la charte (notamment le fait de ne pas fournir ses données régulièrement) peut aboutir à l'exclusion du SINP974
- La résiliation d'adhésion ou l'exclusion du SINP974 n'entraînent pas le retrait de la plateforme régionale des données transmises par l'adhérent

2.2 Présentation du projet de charte

- **Article 9 : Clauses d'effet et de modification de la charte**

- Adoption et modification en comité de suivi régional
- Les modifications sont notifiées aux adhérents qui peuvent choisir s'ils le souhaitent de résilier leur adhésion le cas échéant

- **Annexe 1 : Synthèses des modalités d'accès aux données source régionales**

- **Annexe 2 : Courrier type de demande d'adhésion à la charte**

2.3 Points spécifiques à discuter

▪ Devoirs des adhérents :

- **Pour les données existantes** : fourniture de toutes les données ? Des données les plus récentes seulement ? Fourniture en bloc ou échelonnée dans le temps ?
- **Pour les données futures** : fourniture à quelle fréquence ? Délai permis pour la fourniture des données (ex : données des études d'impact une fois l'enquête publique débutée, données scientifiques après publication) ?
- Garder la possibilité de **résilier une adhésion** si la structure ne « joue plus le jeu » ?

2.3 Points spécifiques à discuter

▪ Droits des adhérents :

- Faire varier les modalités d'accès aux données **en fonction du type de demande** (gestion des milieux naturels, études d'impact, missions régaliennes, sensibilisation/communication, publications scientifiques) ?
- Mettre en place un **seuil quantitatif (ou qualitatif)** ?
- Comment traiter les **données sensibles** ?
- Pour certaines demandes, mettre en place une convention spécifique en plus de la charte ?

2.3 Points spécifiques à discuter

▪ Lien avec le niveau national :

- Les plates-formes régionales font remonter à la plate-forme nationale des Données élémentaires d'échange (DEE) qui sont élaborées à partir des données source **après floutage éventuel**
- Les modalités d'accès aux DEE sont fixées par le protocole national (en cours de révision). Elles prévoient une consultation du niveau régional avant d'ouvrir un accès
- **Floutage ou pas** des données remontées au niveau national ?
- Comment **recupérer au niveau régional les données saisies au niveau national** par des acteurs nationaux ?

Conclusion

Conclusion

- Le SINP, une **organisation à construire avant tout localement**
- La mise en place de la charte permettra de **simplifier** les échanges et d'**augmenter les contributions** au SINP
- Objectifs : « habilitation » des pôles thématiques dans les prochains mois et validation de la charte modifiée en comité de suivi régional **au 1^{er} semestre 2017**, en parallèle de l'ouverture au grand public de la plate-forme de diffusion de données
- Tous les partenaires peuvent **participer aux chantiers en cours s'ils le souhaitent** : choix du nom et éventuellement test de la plate-forme, référentiel de données sensibles, formats standards de données, listes d'espèces de référence...
- Actions de **communication** vont être mises en place (newsletter, alimentation du portail SINP <http://www.naturefrance.fr/la-reunion>)



SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



Merci de votre attention !



Annexes

Mission des différentes instances du SINP (1/2)

- **Comité de suivi régional** : instance de **pilotage** du dispositif. Réunions annuelles pour fixer les perspectives. Composition fixée par le protocole nationale, assez ouverte
- **CSRPN** : instance scientifique de référence au niveau régional. Doit notamment **valider les procédures de validation** des données des pôles thématiques, le référentiel des données sensibles. Peut valider également des protocoles d'acquisition de données, etc.
- **Plate-forme régionale de diffusion de données** : **plate-forme ensemblière** des outils des différents pôles thématiques, assurant un rôle de **diffusion contrôlé de données** selon les règles partagées dans la charte régionale. Pas de saisie directe possible, les données transitent forcément par les pôles thématiques

Mission des différentes instances du SINP (2/2)

- **Animation régionale** : « démarchage » de nouveaux adhérents, gestion des demandes d'**adhésion au SINP**, de la fourniture des données par les adhérents et de leurs demandes d'accès aux données. **Lien entre les différentes entités du SINP974**
- **Pôle thématique** : entité chargée de la **déclinaison du SINP sur un groupe taxonomique** cohérent, animé par une tête de réseau (cf. diapo suivante)
- **Comité technique** : instance de réunion des têtes de réseau pour **mise en cohérence des pratiques** de chaque pôle thématique

Les missions types des têtes de réseau (1/2)

1 Animer le pôle thématique : recenser les acteurs et bases de données existantes, organiser la gouvernance du pôle (gestion de la BDD, validation, questions techniques et scientifiques), inciter les acteurs à adhérer au SINP, dynamiser la collecte de données

2 Renforcer les capacités en matière de collecte, gestion et analyse des données : proposer des protocoles de collecte, des formations de terrain...

3 Gérer la base de données du pôle : administrer l'outil retenu en cohérence avec les référentiels du SINP (taxonomiques, formats standards) intégrer des lots de données (nouvelles ou historiques) notamment des adhérents au SINP, décrire les métadonnées, le cas échéant gérer le portail web de saisie de données

Les missions types des têtes de réseau (2/2)

4 Valider les données : sur le fond (confirmer la possibilité de présence d'un taxon à un endroit) et sur la forme via des contrôles de cohérence et de conformité (champs obligatoires, cohérence des informations renseignées).
Proposer au CSRPN une procédure de validation de données et la diffuser sur Internet, indiquer un statut de validation à toutes les données en base

5 Diffuser les données à la plate-forme régionale : Transmettre les données précises selon des modalités (formats, fréquence...) à définir

6 Éventuellement assurer un rôle d'expertise

Pré-requis d'une tête de réseau (1/2)

- Le SINP vise à favoriser l'échange de données qualifiées. Il est important de donner des **garanties sur la qualité des processus d'acquisition, de gestion et de validation de données**. Un certain nombre de critères devraient être remplis pas les têtes de réseau :

- 1. Acceptation des règles d'échange de la charte régionale**
2. Acteur souhaitant **s'investir sur le long terme sur le SINP** (dispositif pérenne)
- 3. Compétences scientifiques et techniques**
- 4. Compétences en termes de gestion de données** (tableur, SIG, idéalement SGBD)
5. Acteur **reconnu comme légitime** par les autres structures intervenant sur la thématique
6. Acteur ayant un **champ d'intervention a minima régional**
7. Acteur dont l'**activité principale n'est pas commerciale**
- 8. Sécurisation du stockage informatique** des BDD
9. Outil de gestion de données dans un **format suffisamment ouvert** pour pouvoir éventuellement évoluer face aux attentes du SINP

Pré-requis d'une tête de réseau (2/2)

- Les compétences requises doivent être si possible disponibles en interne mais certaines d'entre elles peuvent être recherchées vers d'autres structures via un **partenariat** (collecte de données par exemple)